TP NÉGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL

NIVEAU 5



DURÉE : 455 HEURES (65J)
CAPACITÉ D'ACCUEIL : JUSQU'À 8 APPRENANTS
FORMATION : MIXTE
PARCOURS : CERTIFIANT

PRIX SELON FINANCEMENT:
4470 € HT
5364€ TTC

DÉLAI D'ACCÈS :
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

TAUX DE SATISFACTION : NON DISPONIBLE
TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE : NON DISPONIBLE
TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER : NON DISPONIBLE
TAUX D'INTERRUPTION : NON DISPONIBLE
TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE : NON DISPONIBLE
TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI : NON DISPONIBLE
VALEUR AJOUTÉE : NON DISPONIBLE
TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE : NON DISPONIBLE
TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES : NON DISPONIBLE

*Période de référence : aucune session ouverte à ce jour. Aucun apprenant inscrit sur les sessions 2025 et 2026. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Dans le respect de la politique commerciale de l'entreprise et des objectifs fixés par la hiérarchie, le négociateur technico-commercial élabore une stratégie de prospection. Il organise et met en œuvre un plan d'actions commerciales et en évalue les résultats. Il conçoit des propositions techniques et commerciales personnalisées et les négocie avec les interlocuteurs de l'entreprise prospect ou cliente. Il assure leur suivi afin d'optimiser la satisfaction de l'entreprise cliente et de la fidéliser.

Prérequis :

Justifier de l'un des niveaux suivants (l'un ou l'autre suffit) :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4, ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente dans le secteur commercial

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
info@fpa-hse.fr
Ou via notre site internet :
https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/
Ou par téléphone :
03.29.27.31.07

Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 4 470 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 470 € HT, soit 5 364 € TTC.
Hors alternance : Tarif 4 470 € HT, soit 5 364 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot
Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah
Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE PROSPECTION ET LA METTRE EN ŒUVRE
2. NÉGOCIER UNE SOLUTION TECHNIQUE ET COMMERCIALE ET CONSOLIDER L'EXPÉRIENCE CLIENT
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL NÉGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL (NIVEAU 5)

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

Résultats attendus à l'issue de la formation :
Obtention du Titre professionnel Négociateur technico-commercial (niveau 5), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 Avril 2024, enregistré au RNCP sous le n° 39063 jusqu'au 10 Juin 2029. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Lieu d'examen :
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/402 du 25 septembre 2026, dossier n° 402), jusqu'au 9 juin 2029. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.

Modalité d'obtention :
Mise en situation professionnelle : durée 6h30 ; Entretien technique : durée 00h50 ; questionnement à partir de production : 1h00 ; Entretien final : 00h10 ; Durée totale de l'épreuve pour le candidat 8h30

Détails sur la certification :
Le titre est composé de 2 blocs de compétences (CCP), qui peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Un candidat ayant obtenu un premier CCP peut se présenter au second pour obtenir le titre complet, dans la limite de la durée de validité du titre.

Correspondances avec d'autres certifications
Les deux blocs de compétences de ce titre sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de la version précédente du titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP34079) : le CCP « Élaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre » avec le bloc RNCP34079BC01 « Élaborer une stratégie commerciale omnicanale pour un secteur géographique défini », et le CCP « Négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client » avec le bloc RNCP34079BC02 « Prospecter et négocier une proposition commerciale ». Un candidat ayant validé l'un de ces blocs au titre de la version précédente peut le faire valoir auprès du centre organisateur et ne se présenter qu'au bloc restant, dans la limite de la durée de validité du titre. La fiche RNCP39063 ne mentionne aucune autre équivalence ni passerelle. Mention relevée le 11 septembre 2026.

Type d'emplois accessibles :
Technico-commercial, Chargé d'affaires, Responsable grands comptes, Responsable d'affaires, Chargé clientèle B2B, Chargé de développement commercial, Commercial B2B, Business developer, Sales account executive, Key account manager

CONTENU DE LA FORMATION :

Élaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre

- **Assurer une veille commerciale**
- **Concevoir et organiser un plan d'actions commerciales**
- **Prospecter un secteur défini**
- **Analyser ses performances, élaborer et mettre en œuvre des actions correctives**

Négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client

- **Représenter l'entreprise et valoriser son image**
- **Concevoir une proposition technique et commerciale**
- **Négocier une solution technique et commerciale**
- **Réaliser le bilan, ajuster son activité commerciale et rendre compte**
- **Optimiser la gestion de la relation client**

En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

ÉVALUATION DES ACQUIS

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Spécialiste du commerce en force de vente et des relations clients depuis plus de 5 ans et formatrice depuis 3 ans : SABATIER Margaux ☎ 06.12.51.39.27.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : aucune session ouverte à ce jour. Aucun apprenant inscrit sur les sessions 2025 et 2026. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 26/03/2025
Dernière mise à jour le 23/10/2026
Version du programme : 7

RNCP39063 - 36T31203